

SÉCURITÉ INCENDIE : LES FORMATIONS PRATIQUES

Le Code du travail (art. R. 4141-2) et le Code de la construction et de l'habitation (règlement de sécurité des ERP) imposent aux employeurs et exploitants de former le personnel à l'utilisation des moyens de secours et sur la conduite à tenir en cas d'incendie. Cela va bien au-delà de la manipulation des extincteurs et c'est la raison pour laquelle **BATISAFE** a conçu des formations pratiques adaptées à tous les personnels et à tous les établissements.



NOTRE OFFRE

BATISAFE a conçu 7 programmes de formations pratiques portant sur la manipulation des extincteurs, les exercices d'évacuation, les équipiers de première intervention, l'exploitation du système de sécurité incendie (SSI) et les particularités des hôtels et ERP de types J et U. Les durées varient de 2 h à 7 h et peuvent être adaptées sur simple demande. [Téléchargez le catalogue !](#)

LES OBJECTIFS

- Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
- Appréhender les grands principes de la prévention incendie
- Savoir agir devant un début d'incendie
- Savoir procéder à l'évacuation en appliquant les consignes
- Savoir manipuler un extincteur

VOS BÉNÉFICES

- Des formations complètes qui répondent à toutes les réglementations : Code du travail, règlement de sécurité des ERP, particularités des types J, O, U, etc.
- Un retour systématique sur le déroulement des formations, les pistes d'amélioration identifiées et les adaptations éventuelles à apporter à vos procédures d'évacuation



NOS PLUS-VALUES

- Notre expertise réglementaire
- Nos formateurs sont tous des ingénieurs spécialistes de la sécurité incendie
- Des formations pratiques déclinées par type d'établissement
- Des mises en situation réalistes : fumigène, bac à feu et extincteurs à eau pulvérisée, etc.
- Un compte-rendu systématique établi par le formateur